



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Type de marché : Nettoyage et Entretien des sites d'Incek et d'Ayranci

Type de procédure : Appel d'offres

La version en langue turque du règlement se trouve dans les pages qui suivent. Cette version à une valeur informative. En cas de divergence entre les deux versions, la version française fera foi.

Date limite de remise ou de réception des offres : Vendredi 19 Juin 2026 à 16 heures 00

Attention : les plis remis ou réceptionnés hors délais seront éliminés



ARTICLE 1. ACHETEUR

Lycée Français Charles de Gaulle

Kizilcasar Mah. 1209 sokak 12

06830 Ankara

Tel : 0312 460 19 98

Commande-publique@lcdgankara.org

Personne en charge du marché :

Mme Hatice ARAS

Responsable logistique et immobilière

Tel : 0312 460 19 98

Commande-publique@lcdgankara.org

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du lycée Français Charles de Gaulle sur les sites d'Incek et d'Ayranci.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification et sera reconduit tacitement 1 fois à date anniversaire du contrat pour une durée de 1 année sans que la durée maximale ne dépasse 4 ans.

La décision de non-reconduction devra être signifiée par écrit avec accusé de réception au minimum deux (2) mois avant la date anniversaire du présent marché.

La prestation s'achèvera :

- soit à l'expiration de la durée du marché



- soit à l'initiative de l'une des parties par lettre recommandée ou remise en mains propres à l'autre partie au moins 3 mois avant la fin de l'année scolaire (30 juin).

ARTICLE 4. LANGUE

Les offres devront être rédigées en français et en turc.

ARTICLE 5. MONNAIE DU MARCHÉ

Les offres devront être libellées en TRY.

ARTICLE 6. CALENDRIER DU MARCHÉ

Action	Date
Date de publication du marché	Vendredi 22.05.2026
Date limite d'envoi des questions	Vendredi 05.06.2026
Période de réponses aux questions et de visite des sites	Du lundi 08.06.2026 au vendredi 12.06.2026
Date limite de dépôt des offres	Vendredi 19.06.2026
Déclaration du résultat	Vendredi 26.06.2026
Date du début de la prestation	Vendredi 10.07.2026

NB sur la visite : le candidat doit manifester **en amont** des dates de visites indiquées toute volonté de visite. Aucun autre créneau ne sera mis à disposition.

La visite n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Toute manifestation tardive de la part du candidat ne pourra donner lieu à une visite.

ARTICLE 7. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement du marché
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes notamment de prix



Les candidats demanderont les dossiers par mail à l'adresse suivante :

commande-publique@lcdgankara.org

Le lycée enverra alors aux candidats un accord de confidentialité que les candidats devront retourner dûment rempli et signé.

C'est ensuite que le lycée adressera aux candidats le dossier du marché.

ARTICLE 8. MODALITES DE DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au plus tard le vendredi 19 juin 2026 à 16h00 (heure d'Ankara) :

- **Soit par courrier recommandé à l'adresse du lycée**

Lycée Français Charles de Gaulle

Kizilcasar Mah. 1209 sokak 12

06830 Ankara

Tel : 0312 460 19 98

Soit en mains propres à Mme Hatice ARAS à l'adresse du lycée. (De 7h à 13 h et de 14h à 16h 30 du lundi au vendredi).

Les offres transmises verbalement, par téléphone ou électroniquement ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 9. CONTENU DE L'OFFRE

Au titre de la candidature :

- Accord de confidentialité dûment rempli et signé
- Présentation détaillée de la société, liste de références (notamment d'établissements scolaires) et lettres de recommandation sur les anciens ou clients actuels avec les coordonnées actuelles



- Documents officiels de la société (inscription à la chambre de commerce, numéro fiscal, inscription au registre KVKK , etc.) et tout autre documents jugés utiles pour attester de l'existence juridique du candidat
- La preuve qu'il est assuré pour l'exercice de sa prestation
- Le titulaire démontrera par tous documents utiles que son personnel est en règle au regard du droit du travail et de l'immigration

Au titre de l'offre :

Le candidat fournira sur format libre, une **description détaillée** de ses méthodologies, **proposition de planning** et **moyens humains et techniques** nécessaires à la mission objet du marché conformément aux exigences du CCTP et aux critères ci-dessous :

Critère :	Pondérations (en points) :	Descriptif et sous pondération (en points)
Critère prix	50 points	Prix des prestations formulé en TRY (Forfait)
Critère technique	50 points	<p>1) Moyens humain et organisation du service (30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualification et organisation des employés en lien avec les effectifs listés dans l'annexe 2 du CCTP - Politiques de la société concernant le remplacement des employés absents avec la description des qualifications des employés (formation, habilitation certificat, langue parlées) - Planning proposé au regard des horaires imposés par le CCTP - Fourniture des CV de toutes personnes mentionnées et affectées à la mission ou à défaut la fiche de poste pour les futurs recrutements <p>NB : les CV mentionnent au minimum : la formation dominante (internes ou obligatoires suivies), les habilitations et certificats en lien avec l'objet du marché</p>



		<p>2) Expérience en établissement scolaire (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat décrira son expérience en établissement scolaire et ses références liées à des prestations en établissement scolaire - La formation du personnel au travail en milieu scolaire sera un atout supplémentaire
		<p>3) Description de la politique environnementale de développement durable de la société mis en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations du marché (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche technique des produits utilisée prouvant la démarche environnementale - Evacuation des eaux usées

ARTICLE 10. INFORMATION DES CANDIDATS

Les candidats seront informés par écrit du résultat du marché au plus tard fin **juin 2026**.

ARTICLE 11. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGES

Le tribunal concerné d'Ankara est compétent pour statuer sur les litiges qui pourraient naître durant l'exécution et de la passation de ce marché.